



Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

RS 0.103.3; RO 2016 4693

Champ d'application le 4 mai 2020, complément¹

États parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Dominique	13 mai 2019 A	12 juin 2019
Fidji*	19 août 2019 A	18 septembre 2019
Gambie	28 septembre 2018	28 octobre 2018
Norvège*	22 août 2019	21 septembre 2019

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2016 4693 et 2018 3029. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

